

ÉTRETAT. Le combat se poursuit entre les tenants d'une résidence hôtelière et ses détracteurs.

La parcelle qui divise



Mme De Lignac dénonce un projet dommageable à l'entrée sud-est d'Étretat, route de Criquetot

C'est un classique. D'une part une société qui souhaite développer une activité, de l'autre, une association qui rejette cette entreprise. L'histoire se passe aux portes d'Etretat, sur un terrain cependant situé sur le territoire du Tilleul, le long de la départementale conduisant à Criquetot. De permis de construire en recours successifs, la réalisation de ce site touristique traîne depuis des années. Les protagonistes de cette affaire exposent leurs arguments.

Parmi les détracteurs de ce projet voué à accueillir une résidence hôtelière de la SCI Les Haulles Elysées : l'association de défense du site d'Etretat et du chemin de Saint-Clair. Présidé par Odile Horion et son adjointe Frédérique De Lignac, ce collectif s'est déjà illustré en faisant annuler le permis de construire de Pierre & Vacances. C'est dire l'opiniâtreté de ses membres.

Atteinte au patrimoine

Pour des raisons essentiellement environnementales, ces derniers refusent cette implantation d'une

centaine de meublés répartis dans des bâtiments à colombage.

« C'est une construction de grande ampleur sur un terrain de 7 hectares, explique Mme De Lignac. Les conséquences seront dommageables dans ce paysage de l'arrière-pays de la Côte d'Albâtre. Ce sont aussi des questions d'assainissement qui ne sont pas réglées entre Le Tilleul et Etretat. C'est encore le dévoiement d'un chemin rural qui serait déplacé et des risques de pollutions des eaux souterraines ! » Enfin, la vice-présidente évoque un terrain inondable : « Il y a quelques années, l'implantation d'un supermarché avait été refusée pour cette raison. »

Et d'expliquer pourquoi un permis de construire modificatif a été déposé le 16 avril dernier après un premier enregistrement en préfecture le 29 mars 2007.

« Tout simplement pour annoncer une diminution sensible de la surface hors d'œuvre brute qui passe de 5 100 à 4 943 m². Ça change tout. Selon la loi, à moins de 5 000, plus besoin d'enquête publique. Pratique ! » Seul point positif relevé : une étude

d'impact a été réalisée. Mais ses conclusions ne dissipent pas les craintes : « Elles dénoncent les problèmes que nous soulevons ! »

« Je ne crache pas dans la soupe, explique de son côté Claude Lesueur. Evidemment, il y aura de la TP ! » (NDRL : taxe professionnelle). Conscient des avantages que sa commune pourra tirer de cette opération, le maire du Tilleul pense cependant à un intérêt plus communautaire qu'il résume en trois mots : « tourisme, emploi et économie ».

Une carte pour Etretat

« C'est un atout énorme pour Etretat. Cette résidence ne va pas défigurer le site. Au contraire, elle se présente comme un clos masure bordé d'essences cachoisises et l'architecture normande des gîtes ne devrait pas aggraver le paysage. Situé à 1 400 mètres de la plage, ce sera plutôt un potentiel important de clients pour les restaurateurs et une source d'embauches nouvelles. Ce n'est pas un projet douteux ! »

A la question de l'assainissement soulevée par l'association, le maire rassure encore : « Avec l'ancienne municipalité d'Etretat, un accord s'est déjà dessiné. Le site avait sa propre station d'épuration et se raccordait au réseau de la station balnéaire. En contrepartie, conscient des difficultés de cette commune en la matière, nous leur proposons de 150 à 200 places de parking ! »

Le maire du Tilleul attend donc une position tout aussi « arrangeante » de la part de Franck Cottard et de son équipe pour que ce projet aboutisse. « Je me battraï jusqu'au bout ! »



Claude Lesueur : « Ce n'est pas un projet douteux ! »